

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2024.061

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq décembre, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2024

En exercice : 14
Présents : 10
Procurations : 3
Votants : 13

Étaient présents : CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES
Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul
MAITREPIERRE Aline, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, THOMAS
Corinne.

Absents avec procuration :

M. CARRE Christian a donné procuration à Mme PRON Bénédicte.
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à M. Jean Paul JALBY.
M. NOEL Patrick a donné procuration à M. Christian DELESGUES

Objet:
Carte piscine
intercommunale

Absente excusée : SENOTIER SANDRINE

Absent non excusé : /

Secrétaire : COQUERY Liliane

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales

Le CCAS avait décidé de l'acquisition de cartes de 10 entrées à la piscine pour les enfants de 4 ans et plus de la commune de Saint-Satur auprès de la communauté de communes (25€ la carte) et de leur refacturation aux enfants de Saint-Satur pour une montant de 10 € par carte.

Monsieur le Maire propose de poursuivre ce dispositif.

Prix unitaire de revente est fixé à 10 € la carte (soit 1 € l'entrée).
La revente est limitée à 1 carte par enfant de Saint-Satur par an.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

AUTORISE à acquérir des cartes de 10 entrées à la piscine de Saint-Thibault en fonction des besoins.

FIXE le prix de revente unitaire des cartes, à raison d'une carte par enfant domicilié à Saint-Satur par an, à 10 €.

DECIDE que le paiement du titre devra être effectué préalablement à la remise de la carte.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.

INDIQUE que les crédits seront inscrits au budget.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 6 décembre 2024

le Maire, Christian DELESGUES

la Secrétaire, Mme COQUERY Liliane



A handwritten signature in dark ink, appearing to read "L. Coquery", is written across the page. The signature is fluid and cursive.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 9 décembre 2024